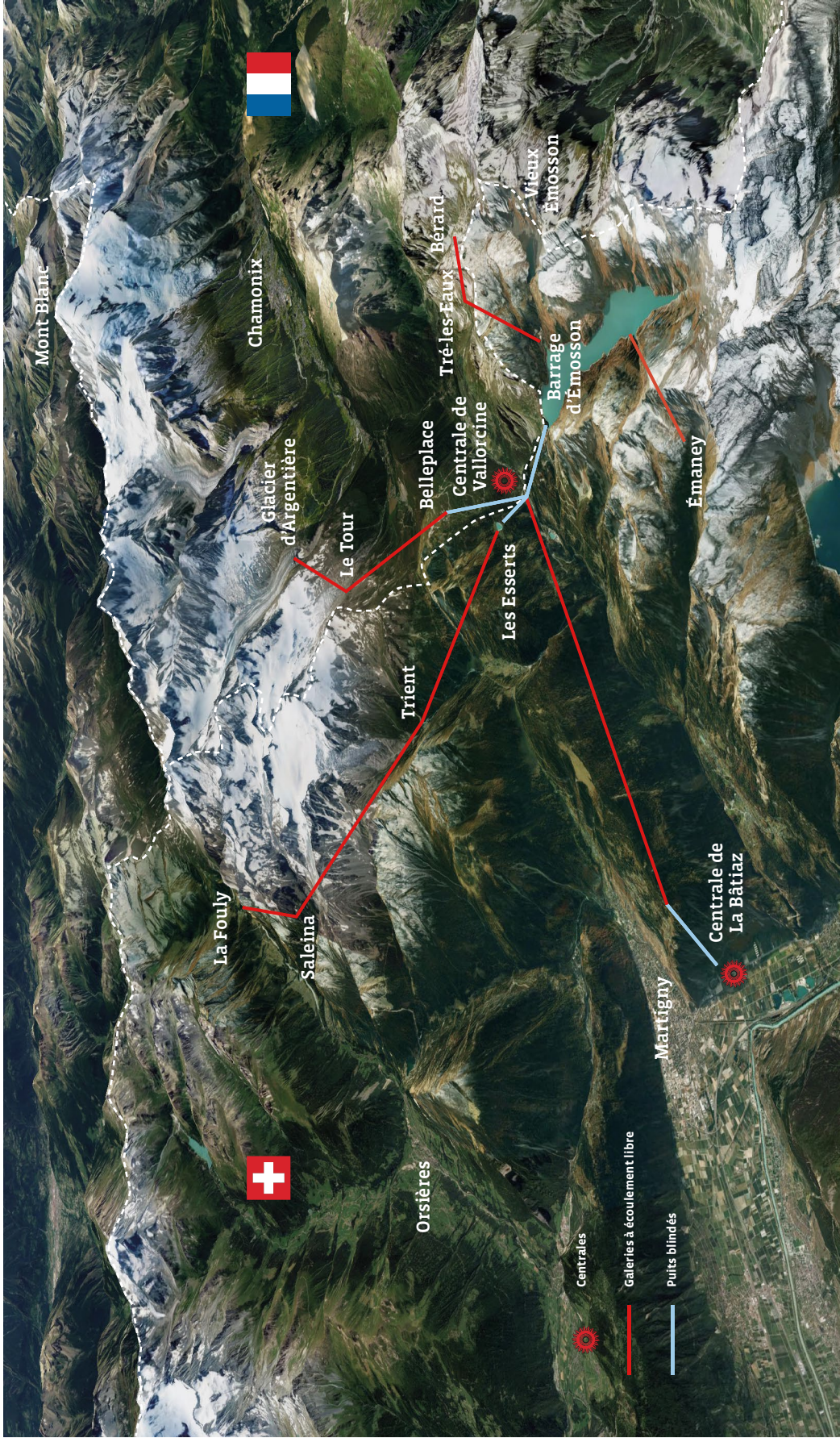


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA
MARTIGNY SUISSE

Rapport annuel de gestion 2022



PARTENAIRES

ALPIQ

Alpiq Suisse SA

Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne

50 %



Electricité de France SA

22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8e

50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michael Wider, Président, Düringen (CH)

Head Switzerland, Groupe Alpiq

Gilles Feuillade, Vice-président, Puteaux (F)

Directeur Industrie, EDF Hydro, EDF SA

Laurent Pérotin, Grenoble (F)

Directeur EDF Hydro Alpes, EDF SA

Stéphanie Baehrel, Annecy (F)

Secrétaire Générale, Hydrostadium, Groupe EDF

Amédée Murisier, Köniz (CH)

Head of Hydropower Generation, Groupe Alpiq

Paul Michellod, Leytron (CH)

Senior Strategist, Groupe Alpiq

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

COMMISSAIRES GOUVERNEMENTAUX

Pascal Hänggi, Sion (CH)

Adjoint du chef du Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F)

Ingénieur général des ponts et chaussées

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Aude Buffet, Lausanne (CH)

Responsable Administration et Finances, Emosson SA

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young SA, Bâle

GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Bruno Boulicaut

Directeur

Bruno Boulicaut

Chef d'Exploitation

Aude Buffet

Responsable Administration et Finances

Patrick Monnay

Responsable Maintenance et Projets

➤ AMÉNAGEMENT BINATIONAL



La Bâtiaz, Martigny, Suisse
Vallorcine, France

➤ EFFECTIF

37 collaborateurs

mis à disposition par les partenaires
Alpiq et EDF

➤ PUISSANCE INSTALLÉE

420 MW

issue de 6 groupes de production
et 2 pompes

➤ PRODUCTION MOYENNE

850 GWh

stockable dans un grand barrage de 180
mètres de hauteur, capacité de 225 Mio m³

➤ APPORTS CAPTÉS MOYENS

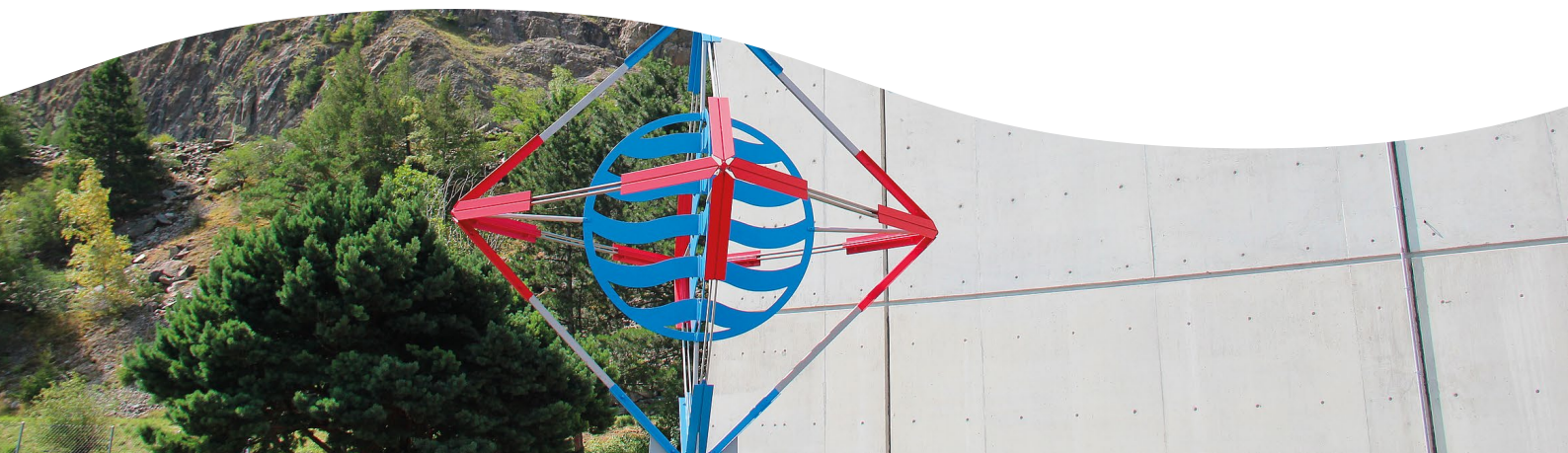
350 Mio m³

par 30 prises d'eau, 1 captage sous glaciaire,
45 km de galeries et 4 puits blindés

➤ CHIFFRE D'AFFAIRES

32 MCHF

dont 30 MCHF de charges annuelles
facturées au partenaire Alpiq en 2022



Exploitation

EXERCICE		2022	2021
Apports totaux captés	hm³	375,0	348,0
Production fournie au partenaire	GWh	778,4	837,3
Energie restituée et échangée	GWh	0,0	36,2
Production physique, restituée et échangée	GWh	778,4	873,5
Energie de restitution aux usines de l'Arve*	GWh	-34,4	-34,4
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-116,9	-97,3
Résultante de l'aménagement	GWh	627,0	741,8
SITUATION AU		31.12.22	31.12.21
Retenue d'Emosson	%	83,1	59,7
AVOIRS DES PARTENAIRES	GWh	487,0	349,3

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

* Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'une indemnisation financière.

Finances

EXERCICE		2022	2021
Charges annuelles facturées au partenaire Alpiq	MCHF	29,8	28,4
<hr/>			
SITUATION AU		31.12.22	31.12.21
Actif circulant	MCHF	6,3	4,8
Actif immobilisé	MCHF	321,7	328,8
		327,9	333,7
<hr/>			
Capitaux étrangers à court-terme	MCHF	70,9	192,2
Capitaux étrangers à long-terme	MCHF	117,0	1,5
Capitaux propres	MCHF	140,0	140,0
		327,9	333,7

Généralités

L'exercice 2022 est le 45^e après la clôture du compte de construction.

Les apports sont excédentaires de 108% particulièrement soutenus par la fonte glaciaire du collecteur Sud. La production fournie s'élève à 778 GWh inférieure de 5.4% à la moyenne. L'aménagement contribue à la réserve hivernale suisse 2022/2023 et conserve un stock important en fin d'année.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 29.8 MCHF.

Le **taux de disponibilité** en mode turbinage de l'aménagement atteint 85.7% en 2022, en ligne avec l'objectif. Il est impacté principalement par les interventions du groupe n°1 de Vallorcine (modernisation contrôle commande, révision turbine Francis). La disponibilité des pompes atteint 90.5% en avance de 1.7% sur l'objectif. Le **taux d'indisponibilité sur avarie** reste toujours faible et seulement influencé par les incidents de fonctionnement.

Avec 27 incidents, dont beaucoup sont liés aux défauts de jeunesse du groupe n°1 de Vallorcine, le **taux de réponse à la sollicitation** s'établit à 98.5% en deçà de l'objectif (99%).

Le **taux de pertes d'eau** se situe à un niveau de 0.8%, meilleur que l'objectif maximal de 1.5%. L'essentiel de ces pertes (81%) provient des purges. Les travaux de maintenance programmés représentent 17% des pertes.

D'importants travaux ont été terminés cette année, notamment la fin de la rénovation du groupe Francis, le remplacement des automatismes et régulations de vitesse et tension du groupe n°1 de Vallorcine, le remplacement du poste auxiliaire de Vallorcine, l'achat d'une nouvelle roue pour Vallorcine, le remplacement de l'automate des vannes de tête barrage.

Les préparations aux futures grosses opérations se sont également poursuivies : remplacement des transformateurs 220kV de La Bâtiaz en 2023, remplacement des automatismes des groupes de La Bâtiaz, révision de la pompe n°2, réhabilitation galerie collecteur Sud, protection anti-corrosion du puits de Belleplace.

D'autres projets se poursuivent : la campagne de révision des vannes de Vallorcine, la sécurisation du bâtiment de la Bâtiaz contre les chutes de pierres et l'analyse du potentiel de développement de l'aménagement.

La **Commission Permanente de Surveillance** a reconnu que l'exploitation pratiquée par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle reste particulièrement vigilante sur les points d'interfaces avec la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance.

Le **Conseil d'administration** remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq SA (personnel à Martigny) et EDF SA (personnel à Vallorcine) pour son engagement.



Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

En début d'exercice, la **production stockée** se situe au-delà de la moyenne (60% de remplissage). Le déstockage a été modéré sur le 1^{er} trimestre, la cote de la retenue restant au-dessus de la moyenne. Sur tout le second trimestre, le stockage a été soutenu, beaucoup moins sur le troisième. Le dernier trimestre est marqué par un très faible déstockage, la cote restant très haute sur toute la période. En fin d'exercice, le stock se situe à 83%. C'est la qualification pour la « Winterreserve » qui explique ce haut niveau.

Les **apports captés** sur le 1^{er} semestre sont supérieurs de 14% à la moyenne décennale. Les 2 trimestres sont excédentaires, mais l'hydraulicité s'est particulièrement manifestée en mai (+150%). Tous les collecteurs sont excédentaires, mais principalement le Sud (+68%) et ce malgré les travaux dans le puits de Belleplace et le soutien au débit réservé de l'Arve au cours du 1^{er} trimestre. Sur le 3^e trimestre, les apports sont en retrait, sur la moyenne, à l'inverse du dernier trimestre qui enregistre une hydraulicité exceptionnelle en octobre et décembre. Finalement sur l'exercice, les apports sont excédentaires à 108%. Le contributeur principal étant le collecteur Sud (+24%). A l'inverse le collecteur Ouest et le bassin d'Emosson sont en retrait, respectivement de 10% et 7%.

Sur l'exercice, l'énergie de **pompage** se situe à 90% de la moyenne. Sur le 1^{er} semestre, elle était supérieure de 30% à la moyenne, expliquée par l'absence de pertes (pas de travaux programmés au 1^{er} trimestre) et la bonne hydraulicité du collecteur Est (+6,3%). Le niveau de pompage du 3^e trimestre est au contraire très bas, puis dans la moyenne au cours du 4^e trimestre.

Avec 778 GWh, la **production** de l'aménagement sur l'exercice est inférieure de 5,4% à la moyenne décennale, alors qu'elle était excédentaire de près de 20% fin septembre. La réserve hivernale dans la retenue et la perspective d'un déficit d'énergie, début 2023, expliquent le brusque arrêt de production en fin d'année. La production a particulièrement été modeste en janvier étant donné la perspective de prix plus intéressants les mois suivants, mais surtout en mai à la faveur d'un fort stockage. Sur le 3^e trimestre, la production a été très forte, particulièrement en juillet.

Tout comme en 2021, la production « basse chute » prend le pas sur le pompage, dû en partie à la diminution de la capacité d'accumulation dans la retenue d'Emosson.



Études et travaux

TÉLÉPHÉRIQUE DE BARBERINE

Sur le téléphérique de Barberine, outre les contrôles réglementaires et la maintenance habituelle, le remplacement de la motorisation de secours a été mené à bien et réceptionné par le CITT.



BARRAGE

Au barrage, les automates de la vanne de tête ont été remplacés. Une révision des by-pass des vannes de tête est en cours.



COLLECTEUR SUD

Au collecteur Sud, une nouvelle visite de la galerie a été réalisée avec le CIH afin de définir les travaux d'investigation à mener dans le cadre d'une réhabilitation de la galerie dans les zones géologiquement défavorables ou soumises à de fortes dégradations par attaque chimique. A Argentière, un projet de fermeture des puits dégagés par le recul du glacier est en cours.



PUITS DE BELLEPLACE

Dans le puits de Belleplace, des travaux de reprise du revêtement de la partie supérieure du puits sont faits annuellement sur quelques viroles selon l'évolution de l'usure par abrasion. Pour la partie inférieure, une étude est en cours pour la reprise du revêtement anti-corrosion d'ici 3 à 5 ans.



COLLECTEUR OUEST

Au collecteur Ouest, une étude doit être lancée afin de déterminer la méthodologie la plus adaptée pour évacuer les sédiments accumulés vers le point bas.

COLLECTEUR EST

Au collecteur Est, des travaux de rénovations ont été réalisés sur les dessableurs de la prise d'eau de La Fouly et le radier de la prise de Saleina.



ESSERTS

Aux Esserts, le nettoyage annuel du bassin a permis de constater la très bonne tenue du nouveau revêtement bitumineux posé en 2020.





VALLORCINE

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute. Pour 2022, les opérations principales ont été : l'échange standard d'injecteurs, la maintenance sur site du carbure des roues Pelton, et le remplacement d'une roue Pelton fortement usée sur le groupe n°3. Une nouvelle roue Pelton a été réceptionnée chez Andritz en fin d'année. De nombreuses pièces ont été réceptionnées chez les fournisseurs en vue de la prochaine révision de la pompe du groupe n°2. Pour le robinet Pelton n°3, en cours de révision, un nouveau corps de vanne a été fabriqué et le robinet remonté et testé. Les travaux de révision de la turbine Francis du groupe n° 1, de la régulation et de la vanne de garde ont été menés à bien. Les paliers pivots et intermédiaires du groupe n° 1 ont également été révisés.

Des diagnostics faits sur les alternateurs et les transformateurs ne démontrent aucun problème sur ces équipements.

Les automatismes du groupe n° 1, les régulations de vitesse et fréquence, ont été remplacés en parallèle aux travaux de remontage du groupe Francis.

Une étude a été lancée pour une mise à niveau de la centrale à huile et la rénovation de l'ensemble des commandes hydrauliques des vannes de la centrale.

Les cellules d'alimentation 16 kV de la centrale ont été intégralement remplacées.

LA BÂTIAZ

A La Bâtiáz, le revêtement carbure des roues a été maintenu sur site. Des échanges standards se poursuivent sur des injecteurs après révision dans nos ateliers. Le projet de remplacement des transformateurs de La Bâtiáz avec le changement de tension à 400 kV se poursuit. Des réceptions partielles ont été faites en usine à la fabrication des cuves et lors de la réception de la partie active. La réception finale en usine du premier transformateur a eu lieu en juin et en novembre pour le 2ème. Leur installation est prévue en mars 2023. Les performances garanties ont été respectées.

Les études pour le renouvellement des automatismes des 2 groupes ont débuté.

Les travaux de pose des filets de protection contre les chutes de pierre pour la centrale de La Bâtiáz ont été terminés à l'automne.

Les travaux effectués par la commune de Martigny pour l'élargissement de la Dranse au-dessus du canal de fuite ont nécessité des réparations ponctuelles réalisées au printemps 2022.

Dans le cadre du programme de soutien à l'investissement de la Confédération, l'analyse du potentiel d'amélioration de la production et des performances de l'aménagement s'est poursuivi. Le projet de surélévation du barrage proposé dans ce cadre, a été retenu comme projet d'importance et intégré dans le plan directeur du canton.



Environnement politique et juridique

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué une flambée des prix du gaz naturel. Cette crise énergétique a entraîné toutes les commodités dans son sillage. En France, les centrales nucléaires ont fait face à des problèmes de maintenance, avec pour conséquence une baisse de la production. Ces événements marquants ont provoqué une volatilité extrême des prix de marché en 2022.

La Suisse a connu un été exceptionnellement chaud et sec. Cet été caniculaire a été profitable à l'hydraulicité des bassins versants glaciaires, tandis que les bassins versants de moyenne altitude ont souffert de la sécheresse. En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base a atteint 282 EUR/MWh, soit une hausse de +145% par rapport à 2021 (115 EUR/MWh). Le stockage des lacs d'accumulation, en début d'année 2022, était à un niveau de remplissage de 50% seulement. La hausse continue des prix liée au risque de pénurie en hiver 2022/23 et à des températures anormalement douces fin 2022 ont permis aux producteurs de maintenir les lacs d'accumulation à un niveau très élevé, soit 75% en moyenne le 31.12.2022.

Les fortes fluctuations de prix sur les marchés depuis fin 2021 ont également entraîné une forte augmentation des besoins en liquidités des entreprises d'électricité actives sur les bourses européennes. Bien que les entreprises suisses soient bien positionnées, une réaction en chaîne incontrôlable pourrait, dans le pire des cas, menacer les liquidités d'un groupe électrique d'importance systémique et l'approvisionnement du pays. Le Conseil fédéral a préparé un mécanisme de sauvetage destiné aux entreprises électriques d'importance systémique et a transmis la loi correspondante au Parlement qui l'a adoptée en automne 2022.

Le risque de pénurie d'énergie voire de blackout lors de l'hiver 2022-23 a été pris au sérieux au niveau politique, afin de mettre en place des mesures préventives (économies d'énergie et réserve stratégique). La Confédération a notamment instauré une réserve hydroélectrique de

400 GWh pour l'hiver 2022/23, complétée par des centrales de réserve pouvant fonctionner au gaz ou avec d'autres agents énergétiques. La contribution du barrage d'Emission à cette réserve hydroélectrique nationale s'est élevée à 75 GWh, soit le maximum par aménagement.

Le 22.09.2022, les discussions sur l'acte modificateur unique « Mantelerlass » (révision combinée de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité) ont commencé au Conseil des Etats. Le but est de favoriser la production d'électricité renouvelable, en particulier la force hydraulique. Les mesures de soutien prévues dans l'initiative parlementaire Girod ont été maintenues: le choix entre l'aide à l'investissement et la prime de marché flottante a été ajouté pour les projets renouvelables. En outre, les quinze projets de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » sont mentionnés dans l'annexe du texte de loi, ce qui leur confère un caractère obligatoire. Les délibérations au Conseil national sont prévues pour la session de printemps 2023.

Le 30.09.2022, les Chambres fédérales ont adopté un projet de loi urgent pour la mise à disposition à court terme d'un approvisionnement sûr en électricité durant l'hiver, en permettant notamment la réalisation de grandes centrales photovoltaïques alpines. Le texte de loi est entré en vigueur le 01.10.2022 et sera limité à fin 2025.

A la suite du départ de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, le DETEC est dirigé à partir du 01.01.2023 par le Conseiller fédéral Albert Rösti.



Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet, ainsi que d'ordre réglementaires et administratifs. En revanche, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de la société ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la Direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration d'Electricité d'Emosson SA a pris acte de la diminution globale de la criticité des risques et a approuvé les mesures de mitigation de ces risques.



Vue d'ensemble financière

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, d'une part reprennent l'entier de la production d'énergie et d'autre part couvrent les charges annuelles.

Par ce mécanisme de couverture des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires quelles que soient la production réalisée et la valeur de l'énergie reprise par les partenaires. Les risques d'entreprise sont également complètement supportés par les partenaires-actionnaires.

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq Suisse SA s'élèvent à 29.8 MCHF, montant en augmentation de 1.4 MCHF par rapport à l'exercice précédent.

A propos des « Autres produits d'exploitation », il convient de relever, par rapport à l'année précédente, une évolution de 1.0 MCHF expliquée principalement par la refacturation de prestations à des tiers et le remboursement d'une indemnité d'assurance.

Les charges d'exploitation sont supérieures par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente (+2.1 MCHF). Le facteur principal de cette variation est la position « redevances hydrauliques et impôt spécial » (+2.0 MCHF), cela d'une part en raison d'apports d'eau plus importants à ceux de l'exercice précédent (375 hm³ en 2022 contre 348 hm³ en 2021) et, d'autre part, à la hausse des prix du marché de l'électricité qui sont déterminants pour le calcul de l'indemnisation de l'énergie réservée en France.

A souligner que les charges de matériel et prestations sont comparables à celles de l'exercice précédent. Concernant la rubrique « achat et transport d'énergie », celle-ci est plus élevée de 0.1 MCHF par rapport à 2021.

A noter que les charges financières connaissent une diminution importante par rapport à l'année précédente (-0.8 MCHF). Au cours de l'année 2022, l'endettement de la société a été réduit de 6.5 MCHF et le renouvellement des emprunts s'est réalisé à des taux d'intérêt inférieurs.

Finalement, concernant la fiscalité suisse, l'impôt sur le bénéfice 2022, basé sur un cost + 10%, est en ligne avec l'année précédente. Cependant en 2021, la réception des bordereaux définitifs d'impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2019 avait généré un excédent de provision de 0.3 MCHF, comptabilisé comme un revenu supplémentaire. De plus, des intérêts moratoires en lien avec les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2020, perçus en 2021, avaient été classés en produits financiers (-0.9 MCHF). Ces deux correctifs concernant des périodes fiscales antérieures ont un impact négatif en comparaison à l'exercice 2021 (-1.2 MCHF).



Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 à Paris, les points statutaires ont été traités.

L'Assemblée a reconduit le mandat de l'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2022.

En mars 2022, l'OFEN a désigné Pascal Hänggi, Adjoint du chef du SEFH, comme nouveau représentant gouvernemental suisse auprès du Conseil d'Emosson. Il remplace Moritz Steiner qui a quitté cette fonction au 31 décembre 2021.



Compte de résultat de l'exercice 2022

16

	Note	2022	2021
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	29'839'042	28'365'676
Autres produits d'exploitation	2	2'602'956	1'626'511
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		32'441'998	29'992'187
Achat et transport d'énergie		-292'009	-230'764
Matériel et prestations		-6'662'073	-6'709'521
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-7'400'449	-5'374'234
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-1'863'373	-1'893'027
Autres charges d'exploitation		-652'451	-608'781
Amortissements	8	-12'589'134	-12'563'347
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-29'459'489	-27'379'674
RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS		2'982'509	2'612'513
Produits financiers	5	13'425	932'440
Charges financières	6	-2'618'993	-3'462'115
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		376'941	82'839
Impôt sur le bénéfice	7	-376'941	-82'839
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0

Bilan au 31 décembre 2022

17

ACTIF	Note	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		5'296'998	3'012'234
Créances sur ventes et prestations tiers		425'969	1'292'133
Comptes de régularisation d'actif société liée		527'673	542'438
TOTAL ACTIF CIRCULANT		6'250'640	4'846'805
ACTIF IMMOBILISE			
Installations en exploitation		314'469'151	321'282'390
Installations en construction		3'487'076	3'553'808
Terrains et immeubles non concédés		3'435'969	3'554'684
Outillage, véhicules, mobilier et projets		294'910	435'862
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8	321'687'106	328'826'744
TOTAL ACTIF		327'937'746	333'673'549

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Dettes sur achats et prestations	9	2'550'149	1'683'396
Emprunt obligataire	10	0	130'000'000
Banques compte courant		112'030	0
Dettes financières à court terme	11	58'000'000	50'000'000
Autres dettes tiers		300'244	384'194
Comptes de régularisation de passif	12	9'975'323	10'105'959
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		70'937'746	192'173'549
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Dettes à long terme portant intérêts	11	117'000'000	1'500'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		117'000'000	1'500'000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	13	140'000'000	140'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice			
- Report de bénéfice		0	0
- Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		140'000'000	140'000'000
TOTAL PASSIF		327'937'746	333'673'549

Tableau des flux de fonds au 31.12.2022

19

	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	12'589'134	12'563'347
Bénéfice sur vente valeurs immobilières	-93'300	0
CASH-FLOW OPÉRATIONNEL	12'495'834	12'563'347
Variation créances pour livraisons et prestations de services	866'165	-66'126
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	14'765	705'246
Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services	866'753	-695'244
Variation autres dettes à court terme	28'080	-205'965
Variation compte de régularisation de passifs	-130'636	-9'306'510
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	14'140'961	2'994'748
Investissements	-5'356'197	-3'220'268
FLUX DE FONDS UTILISÉ POUR DES INVESTISSEMENTS	-5'356'197	-3'220'268
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-241'500'000	-79'500'000
Nouveaux emprunts	235'000'000	76'000'000
FLUX DE FONDS UTILISÉ POUR DU FINANCEMENT	-6'500'000	-3'500'000
VARIATION DES LIQUIDITES	2'284'764	-3'725'520
ETAT INITIAL DES LIQUIDITÉS	3'012'234	6'737'754
SOLDE FINAL DES LIQUIDITÉS	5'296'998	3'012'234

Variation des fonds propres au 31.12.2022

		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve facultative issue du bénéfice	Total des capitaux propres
		CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2021	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2020	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2021	140'000'000	0	0	140'000'000
Capitaux propres au	01.01.2022	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2021	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2022	140'000'000	0	0	140'000'000

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Des éléments 2021 ont été retraités dans la présentation, sans impact sur le compte de résultat.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Retenues d'accumulation, galeries d'aménée	80 ans
Installations de transport d'énergie	15 – 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 – 60 ans
Terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 – 80 ans
Installations de mesure, véhicules	5 – 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées, respectivement réestimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, l'actionnaire Alpiq est tenu de payer la totalité des frais annuels. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Risque de change

Une partie des charges d'Electricité d'Emosson SA lui est facturée en euros. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue (cours moyen TVA). A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence :

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Cours euro / franc suisse à la date de clôture	0.9847	1.0331

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 13 sont considérées comme des actionnaires.

NOTES :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire Alpiq selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2022	2021
	CHF	CHF
Produits d'immeubles	58'762	63'980
Indemnités d'usage	1'163'278	1'155'419
Autres produits d'exploitation	782'616	195'309
Produits sur valeurs immobilières	93'300	0
Indemnités d'assurances	505'000	211'803
Total	2'602'956	1'626'511

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2022	2021
	CHF	CHF
Impôt spécial hydraulique	3'568'020	2'877'960
Redevances hydrauliques	2'326'259	1'891'612
Redevance proportionnelle	60'605	99'117
Indemnisation pour énergie gratuite et préférentielle	309'962	266'186
Indemnisation pour énergie réservée	1'135'603	239'359
Total	7'400'449	5'374'234

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles, au taux de CHF/kWth 100.-.

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2022	2021
	CHF	CHF
Impôts sur le capital	437'600	441'000
Impôt foncier	873'500	873'000
Autres taxes foncières	547'153	573'274
Autres impôts	5'120	5'753
Total	1'863'373	1'893'027

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les biens-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Produits financiers

	2022	2021
	CHF	CHF
Produit intérêt comptant	0	904'056
Autres produits financiers	13'425	28'384
Total	13'425	932'440

En 2021, des intérêts moratoires perçus, en lien avec les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2020 figurent dans ce compte pour CHF 904'056.-.

6. Charges financières

	2022	2021
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunt obligataire	1'494'549	1'787'500
Intérêts sur emprunts	841'902	138'435
Intérêts sociétés liées	202'121	1'516'954
Frais d'emprunts, commissions et divers	41'908	13'000
Frais bancaires et pertes de change	38'513	6'226
Total	2'618'993	3'462'115

7. Impôt sur le bénéfice

	2022	2021
	CHF	CHF
Impôts courants	376'941	419'806
Impôts exercices antérieurs	0	-336'967
	376'941	82'839

L'impôt sur le bénéfice de CHF 376'941.- est calculé en appliquant la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%.

A la suite de l'accord conclu avec l'autorité fiscale valaisanne et la réception des bordereaux définitifs d'impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2019, il en résultait un excédent de provision de CHF 336'967.- dans les comptes de 2021.

8. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concedés	Outillage, véhicules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF			
Coûts de construction au	31.12.2021	815'640'637	3'553'808	12'472'685	2'959'695	834'626'825
Investissements		2'821'282	2'581'513	22'427	24'275	5'449'497
Sorties		-240'157	0	0	-477'274	-717'431
Transferts		2'629'974	-2'648'245	18'271	0	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU	31.12.2022	820'851'736	3'487'076	12'513'383	2'506'696	839'358'891
Fonds d'amortissement au	31.12.2021	494'358'247	0	8'918'001	2'523'833	505'800'081
Amortissements planifiés		12'215'243	0	159'413	165'227	12'539'883
Amortissements non planifiés		49'251	0	0	0	49'251
Amortissements sorties		-240'156	0	0	-477'274	-717'430
FONDS D'AMORTISSEMENT AU	31.12.2022	506'382'585	0	9'077'414	2'211'786	517'671'785
Immobilisations nettes au	31.12.2021	321'282'390	3'553'808	3'554'684	435'862	328'826'744
IMMOBILISATIONS NETTES AU	31.12.2022	314'469'151	3'487'076	3'435'969	294'910	321'687'106

9. Dettes sur achats et prestations

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Tiers	1'512'818	588'964
Actionnaires	1'030'061	238'210
Sociétés liées	7'270	856'222
	2'550'149	1'683'396

10. Emprunt obligataire

				31.12.2022	31.12.2021
				CHF	CHF
Tiers	1.375%	2017-2022	02.11.2022	0	130'000'000
				0	130'000'000
Dont:					
• échéance < 1 an				0	130'000'000
• échéance < 1 à 5 ans >				0	0

11. Dettes financières (court et long terme)

				31.12.2022	31.12.2021
				CHF	CHF
Tiers	-0.250%	2021-2022	08.04.2022	0	20'000'000
Tiers	0.000%	2021-2022	08.03.2022	0	20'000'000
Tiers	0.000%	2021-2022	01.02.2022	0	10'000'000
Tiers	1) 2.340%	2021-2023	31.01.2023	10'000'000	
Tiers	1) 2.520%	2022-2023	31.01.2023	10'000'000	0
Tiers	1) 1.990%	2022-2023	02.02.2023	38'000'000	0
Tiers	1.680%	2022-2026	30.10.2026	40'000'000	0
Tiers	1.800%	2022-2027	29.07.2027	50'000'000	0
Tiers	2.680%	2022-2027	02.11.2027	15'000'000	0
Tiers	3.050%	2022-2028	16.11.2028	12'000'000	0
Société liée	2) 3.770%			0	1'500'000
				175'000'000	51'500'000
Dont:					
• échéance < 1 an				58'000'000	50'000'000
• échéance < 1 à 5 ans >				105'000'000	1'500'000
• échéance > 5 ans				12'000'000	0

1) Les dettes financières à court terme ont été prolongées, soit CHF 20'000'000 auprès d'une société liée jusqu'au 30.04.2023 au taux de 1.320% et CHF 38'000'000 auprès d'un tiers jusqu'au 03.05.2023 au taux de 2.68%.

2) L'emprunt de 3.770% auprès d'une société liée était une ligne de crédit.

12. Comptes de régularisation de passif

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Tiers	5'166'737	4'365'889
Actionnaires	272'040	1'751'074
Sociétés liées	10'500	0
Impôts	3'939'938	3'706'274
Intérêts courus tiers	586'108	282'722
Total	9'975'323	10'105'959

13. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.-. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :

	31.12.2022	31.12.2021
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	100.00%	100.00%

14. Engagements conditionnels

Aucun engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

15. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

16. Événement postérieur à la clôture

Après la date de boucllement des comptes au 31 décembre 2022, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 21 avril 2023, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration
Le Président

M. Wider

Martigny, le 21 avril 2023



A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Electricité d'Emosson SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, la variation des fonds propres et le tableau des flux de fonds pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviser agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, variation des fonds propres, tableau des flux de fonds et annexe)

www.emosson.ch

